

Le Comité central du
Parti communiste marxiste-léniniste
au
Comité central du
Parti communiste révolutionnaire
marxiste-léniniste

Le 30 mai 1979

Chers camarades,

Lors des dernières rencontres entre les deux délégations de nos deux partis, les 3 et 10 mai derniers, votre délégation conduite par le camarade Max Cluzot a fait de nouvelles propositions concernant les modalités d'unification entre les deux partis en réponse à notre lettre du 16 avril dernier. De l'avis de votre délégation, ces propositions nécessitent une réponse ferme et la plus rapide possible de notre Comité central.

Ces propositions ayant été exprimées oralement, nous les résumons ici brièvement dans le souci d'éviter toute incompréhension et tout malentendu entre nous. Ainsi, votre parti demande que, du Congrès d'unification préparé, convoqué et tenu selon le principe du centralisme démocratique, sortent un Comité central, un Bureau politique et un Secrétariat composés de manière paritaire sur le plan quantitatif et qualitatif. A cette condition, l'unité d'action généralisée que nous proposons dans notre lettre du 16 avril pourrait être rapidement réalisée et l'unification pourrait avancer à grands pas.

Notre Bureau politique, réuni entre les deux rencontres, a soumis à votre délégation les résultats de sa réflexion.

« 1— Le PCML a toujours été et est toujours partisan de l'unification des deux partis et non de l'absorption de l'un par l'autre. « L'absorption » est contraire à de justes principes idéologiques marxistes-léninistes.

« 2— Notre parti estime que le principe centraliste démocratique doit régir l'organisation et le fonctionnement d'un parti communiste; cela reste vrai dans le cadre de l'unification (cf Résolution de notre IIIe Congrès sur l'unification). Néanmoins, afin de répondre aux soucis et aux craintes des camarades du PCRml quant aux risques d'absorption de leur parti, notre BP est prêt à envisager l'étude de modalités paritaires transitoires dans la composition des organes dirigeants du futur parti. »

Notre Bureau politique a d'ailleurs avancé plusieurs propositions concrètes concernant notamment un organisme paritaire d'unification, un calendrier et un protocole d'unification, etc., propositions qui manifestent le souci de notre parti d'avancer dans l'unification des deux partis en tenant compte du point de vue de votre parti.

A l'issue de la rencontre du 10 mai, où l'étude des modalités d'unification a été amorcée, votre délégation a exprimé son refus de leur caractère transitoire et a précisé que la parité des organismes centraux devrait être absolue, tant du point de vue numérique que du point de vue des responsabilités allouées à chacun des anciens partis. Votre délégation a exprimé l'alternative suivante : ou bien le Comité central du PCML répond positivement à la proposition du PCRml et l'unification avance dans de très brefs délais, ou bien le PCRml sera contraint de rétablir l'équilibre numérique entre nos deux partis dans des délais de six à douze mois et l'unification des deux partis marchera plus lentement.

Le 25 mai, une rencontre exceptionnelle a eu lieu entre deux délégations des partis comprenant les Secrétaires généraux. Le camarade Max Cluzot y a de nouveau réexpliqué votre point de vue dans le détail.

Nous avons examiné soigneusement et de manière approfondie les propositions et les arguments exprimés par les délégations de votre parti; nous pensons avoir bien compris votre point de vue et qu'il n'y a pas de malentendu sur vos propositions. Après étude, voilà comment notre Comité central voit les choses.

Nous désapprouvons l'alternative dans laquelle vos nouvelles propositions placent le processus d'unification engagé par nos deux partis. Vous dites en effet *«parité des organismes centraux et unification immédiate»* ou bien *«équilibre des forces et unification plus lointaine et ralentie»*. Cette alternative nous semble contradictoire avec votre appréciation, exprimée par le camarade Max Cluzot, selon laquelle les conditions idéologiques et politiques de l'unification des deux partis sont aujourd'hui pour l'essentiel réunies. Si tel est le cas, il n'existe aucune modalité organisationnelle d'unification qui puisse bloquer le processus en cours; il n'en est aucune qui ne puisse être discutée, modifiée, amendée, améliorée. Pour notre part, nous sommes prêts à discuter de toutes les modalités d'unification avec vous, y compris de modalités paritaires transitoires.

Cependant, notre parti n'est pas favorable au principe paritaire en ce qui concerne l'édification du futur parti unique. Cela n'est pas nouveau. A la suite de sa IV^e session, le Comité central vous a exprimé ce point de vue en ces termes :

« Oralement, votre délégation a répondu à nos propositions du III^e Congrès sur les modalités d'unification que le Congrès qui verra s'unifier nos deux partis devrait être paritaire. (...)

« Nous pensons que le Congrès d'unification ne peut que mettre en pratique les principes du centralisme démocratique. Election de délégués par les cellules pour les conférences locales et régionales, élection des délégués au Congrès. Respect des règles, etc.

« Ceci nous semble être nécessaire pour réaliser effectivement une fusion et non une simple addition porteuse de toutes les divisions possibles et imaginables.

« Maintenant, nous pensons que la décision de tenir ce Congrès, l'amorce du processus d'unification organisationnelle, l'élaboration des rapports, statuts, programme et résolutions ne peuvent se réaliser que paritairement par réunion de nos Comités centraux, délégations spécialisées ou toute autre forme jugée de concert comme correcte. »

(Lettre du CC du PCML au CC du PCRmi en date du 22 septembre 1978)

A cette date, votre proposition de parité s'appuyait sur l'appréciation d'un nombre égal de militants entre nos deux organisations. Néanmoins, nous ne la jugions pas satisfaisante car non conforme aux normes centralistes démocratiques, dont la Résolution sur l'unification de notre III^e Congrès a souligné l'importance.

Aujourd'hui, vous nous indiquez estimer le rapport numérique à 2 pour 3 pour le PCML. Aussi comprenons-nous bien moins encore qu'en été dernier, votre proposition de modalités paritaires pour les organismes dirigeants du parti unique.

Précisons notre point de vue quant au principe de la parité.

Les relations entre nos deux partis sont conduites de manière paritaire et doivent l'être ainsi jusqu'au Congrès d'unification. Par contre, le parti unique que nous construisons ensemble doit être régi par le principe centraliste démocratique et ceci dès son origine, dès sa création. Autrement dit, le Congrès d'unification doit définir des orientations idéologiques, politiques et organisationnelles et élire une direction selon ce principe d'organisation du parti communiste. De notre point de vue, il ne saurait y avoir d'entorse à ce principe. Dans le texte rédigé en commun par nos deux Secrétariats, nous avons souligné notre souci commun de respecter ce principe centraliste démocratique en indiquant :

« — le Congrès constitue un moment privilégié dans le fonctionnement centraliste démocratique du Parti. Il représente l'ensemble des membres et des organisations du Parti. Il est souverain et les orientations qu'il définit ont valeur de loi pour l'ensemble du Parti jusqu'au prochain Congrès;

« — l'élection des délégués au Congrès et d'organismes de direction est une garantie de la démocratie dans le Parti. »

Ainsi, le principe centraliste démocratique doit être requis pour la composition des organismes dirigeants, y compris pour l'élection du Secrétaire général. En réponse à l'une des questions de notre délégation, le camarade Max Cluzot a indiqué qu'à son avis il n'y avait pas d'inconvénients à ce que le Secrétaire général du futur parti soit le camarade Jurquet. Nous pensons quant à nous que, sur cette question aussi, les normes habituelles doivent être respectées.

Bien sûr, un Congrès d'unification présente des caractères particuliers car il opère le passage d'une situation où deux partis existent et décident paritairement, à une situation où un seul parti agit et décide de manière centraliste démocratique. Ainsi le parti unique sanctionne l'aboutisse-

ment définitif de notre unification idéologique et politique totale. Par vos propositions de parité des organismes dirigeants, votre parti estime régler correctement ce passage-là ; nous ne refusons pas d'étudier ces propositions avec vous, mais nous les jugeons porteuses de plus d'inconvénients que d'avantages. En effet, dans le processus de fusion engagé, elles tiennent principalement compte du passé — à savoir l'existence de deux partis — plutôt que de l'avenir, à savoir la mise sur pied d'un Comité central le plus représentatif du futur parti unique et le plus apte à le diriger. Dans le processus de fusion organisationnelle des deux partis, notre préoccupation première doit être tournée vers l'avenir, vers le parti que nous construisons ensemble et doit se débarrasser des réflexes anciens de préservation des deux partis. Nous sommes persuadés que vous partagez ce point de vue. Il nous semble néanmoins que la parité décidée et obligée des organismes dirigeants va à l'encontre de ce juste point de vue idéologique ; il ne respecte pas la volonté démocratique de la base de nos deux partis. Nous pensons que le principe de parité est porteur de la division.

xXx

Lors des discussions entre les deux délégations, les camarades du PCRml pour soutenir la proposition de parité des organismes dirigeants, ont posé l'alternative suivante : s'il n'y a pas parité des CC, BP, Secrétariat, il y aura absorption du PCRml par le PCML. Nous avons réfléchi à cette question et ne partageons pas votre point de vue. La non-parité des organismes dirigeants ne conduit pas à l'absorption d'un parti par l'autre ; la parité ne garantit pas contre l'absorption non plus.

Les expériences historiques d'unification de partis communistes sont très réduites ; certains partis dans le monde cherchent et inaugurent des solutions. C'est encore peu de choses, peu d'expériences, peu de références utiles. Quant à lui, notre parti a une expérience bien modeste, celle des années 73-74 et 75 où 13 groupes, grands et petits, sont venus fusionner avec lui ; ces groupes et nous-mêmes avons parlé de ralliements. Le processus engagé entre vous, PCRml, et nous, PCML, est différent : ni l'un ni l'autre des deux partis n'envisage l'unification pour résoudre un échec de sa politique et de son organisation. Néanmoins, dans ce cas comme dans ceux que notre parti a connus par le passé, il s'agit bien de faire fusionner deux organisations en une seule. C'est un processus objectif, long et complexe ; lors de ses expériences passées des «ralliements», notre parti a rencontré des difficultés, voire des échecs (ralliement du groupe de Strasbourg) et acquis une expérience concrète. Prenons l'exemple de *La Gauche révolutionnaire* : 150 militants environ ont fusionné avec notre parti ; or, aujourd'hui, le nombre de cadres dirigeants et de cadres intermédiaires de notre parti issus de la *GR* est dans un rapport très nettement supérieur à l'apport militant initial. Autrement dit, dans la fusion correctement réalisée pour l'essentiel, les acquis positifs, les compétences et les qualités des militants ont pu être pleinement valorisés dans l'intérêt du parti tout entier.

Nous est-il impossible, par un examen attentif commun de nos acquis respectifs, de nos cadres et cadres dirigeants, de réaliser une fusion correcte des deux partis ? Le PCRml ne veut pas être absorbé ; le PCML ne veut pas absorber le PCRml ; et l'inverse doit être vrai. Nous comprenons fort bien vos soucis et vos craintes, votre préoccupation d'apporter au parti unique vos acquis positifs, votre «originalité», vos bonnes traditions et nous souscrivons pleinement à ces exigences légitimes. C'est dans le souci de les respecter, de prendre pleinement en considération votre point de vue, que le Bureau politique de notre parti avait accepté d'étudier des modalités paritaires transitoires d'unification avec votre délégation. Nous pensons néanmoins que la réponse à vos préoccupations ne réside nullement dans une mesure organisationnelle de parité, mais dans l'approfondissement de l'unité idéologique et politique de nos deux partis à tous les niveaux, dans le renforcement de la connaissance et de la confiance réciproques, nécessairement acquises et développées dans l'unité d'action généralisée entre nos deux partis.

xXx

Aussi saisissons-nous l'occasion de cette lettre pour renouveler notre proposition d'étendre et de renforcer l'unité d'action entre nous.

L'unification ne saurait être une simple décision de sommet. Or, après la période positive des élections de mars 78, l'unité d'action a sérieusement marqué le pas. Nos deux partis se connaissent fort peu ; les militants, les organisations et les organismes des deux partis ont trop peu agi ensemble encore pour que soient balayées les craintes et les réticences d'absorption réciproques. Eprouvons dans l'action commune la solidité de notre unité idéologique et politique et nos deux partis envisageront l'unité organisationnelle de manière plus confiante et plus simple. Ainsi, l'examen des modalités organisationnelles d'unification pourra être abordé en toute franchise et avec un esprit détendu de part et d'autre. Voilà pourquoi nous renouvelons les propositions contenues dans notre précédente lettre du 16 avril dernier. Pour nous, la réalisation effective de l'unité d'action entre nos deux partis est une garantie essentielle

d'une unification solide et rapide entre nos deux partis. Sans une période suffisamment longue d'unité d'action, il ne pourrait pas se concevoir la possibilité de l'unification des deux partis.

En ce qui concerne les modalités organisationnelles d'unification, voici nos propositions qui s'efforcent de tenir compte des particularités d'un Congrès de fusion de deux partis et de répondre à vos soucis et aux nôtres. Nous avons déjà, en septembre dernier, avancé oralement une proposition similaire. Il s'agirait de tenir un Congrès exceptionnel et paritaire en tout point. Sa fonction serait de décider l'unification des deux partis et de mettre en place des organismes dirigeants paritaires. De ce Congrès sortirait une Résolution pour l'unification qui définirait les modalités idéologiques, politiques et organisationnelles de préparation d'un second Congrès du parti unique selon le principe centraliste démocratique : préparation et discussion centralistes démocratiques du projet de programme et de statuts, fusion immédiate des organismes et des appareils (dont la presse) et mise en place des structures intermédiaires, calendrier, mise à l'action du parti unique pendant la période entre les deux Congrès. Dans un délai de six mois à un an maximum se tiendrait un nouveau Congrès préparé et tenu selon le principe centraliste démocratique, qui élaborerait le programme, les statuts définitifs du parti unique et élirait un Comité central jusqu'au Congrès suivant. Cette proposition respecte nos soucis respectifs — nous semble-t-il. Votre préoccupation sur le danger d'être « absorbé », de « perdre les acquis » est garantie par le principe paritaire retenu dans la première période du processus, durant laquelle les deux partis apprendront à se connaître et à agir ensemble. Le second temps du processus répond à notre souci de voir sortir un programme, des statuts et un Comité central définitifs d'un Congrès pleinement centraliste démocratique.

Cette proposition mérite sans nul doute d'être étudiée et enrichie avec vous. Nous souhaitons que les deux délégations des deux partis, confrontant les points de vue aujourd'hui encore divergents quant aux modalités d'unification, poursuivent l'examen détaillé des différentes propositions en présence.

Nous souhaitons vivement qu'une position commune se dégage rapidement. Il est sûr que la solution d'équilibrage numérique envisagée par vous constitue une perspective négative qui reculerait et ralentirait le processus d'unification en cours ; et vous comme nous le regretterions.

En l'attente d'une réponse à notre précédente lettre et à la présente, recevez, chers camarades, nos salutations fraternelles.

Le Comité central du PCML